

Bordeaux, le 15 octobre 2020

**Mésolia décline la charte nationale dédiée aux locataires
en situation de fragilité économique suite à la crise du Covid 19
avec trois associations nationales de locataires**

Ce mercredi 14 octobre à 10h30, au siège social de Mésolia à Bordeaux.

Mésolia, Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) a signé avec l'Association Force Ouvrière (AFOC), la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) et la Confédération Nationale du Logement (CNL), la déclinaison de la charte nationale d'engagements de bonnes pratiques en faveur des locataires en situation de fragilité économique liée à la crise du Covid-19. Cette charte commune repose sur le repérage des ménages fragilisés économiquement, le soutien et le suivi de ces familles.

Mésolia, l'AFOC, la CLCV et la CNL ont souhaité une déclinaison locale de cette charte notamment concernant le paiement des loyers et des charges et l'accompagnement des locataires de Mésolia, sur la base des vingt recommandations de la charte commune.



De droite à gauche, M. Blanc CNL, M. Persello CLCV, M. Labrouss AFOC, Mme Lartigue CNL, Emmanuel Picard et Christine Monnier, Mésolia

Existence d'outils et de dispositifs d'appui facile d'accès

Mésolia s'engage à contacter tout locataire dont des difficultés de paiement du loyer et des charges pourraient apparaître, et incite ceux qui craignent de rencontrer des difficultés de paiements à les contacter. Numéro de téléphone unique non surtaxé, adresse mail dédiée, outils numériques (site internet, intranet locataires, ...), autant d'outils qui, sans se substituer au contact de proximité, vont permettre de favoriser le lien. Les associations peuvent signaler, dans le respect d'un cadre déontologique de discrétion, toute situation de détresse économique qu'elles pourraient repérer.

Possibilité d'étalement du paiement des loyers et des charges

Des solutions personnalisées et adaptées seront proposées pour les locataires justifiant d'une baisse effective ou à venir de leurs revenus. Des mesures d'étalement du paiement du loyer et des charges pourront être mise en oeuvre : délais de paiement de loyer jusqu'à fin 2020, maintien de versements partiels, échelonnement de la dette par des versements mensuels sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, orientation et accompagnement des locataires en difficultés vers des dispositifs de solvabilisation existants (FSL, Action logement, CCAS, CAF, Caisses de retraite, ouverture de droits par l'Etat au titre du Covid, aide sur quittance...).

La procédure d'accès à ces mesures a été conçue de manière simple et rapide pour les locataires.

Un premier bilan sera effectué lors du Conseil de Concertation Patrimoine d'ici la fin de l'année.

En conformité avec les dispositions relatives à la protection des données personnelles (RGPD), Mésolia et les trois associations s'engagent à assurer un haut niveau de confidentialité aux informations qui lui seront confiées, et dans le respect de la vie privée, aucune information ne sera communiquée sans l'accord préalable des personnes concernées.

A propos de Mésolia

Mésolia, Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH), gère près de 21 000 logements sociaux locatifs implantés dans plus de 245 communes en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie. Elle aménage, construit et gère des solutions d'habitat social adaptées, en partenariat avec les collectivités et en accord avec les besoins des habitants et futurs locataires. Filiale du Groupe TG, organisme de logement social indépendant, et du Groupe Arcade-Vyv (172 000 logements sur l'ensemble du territoire national), Mésolia est dirigée par Emmanuel Picard, emploie 257 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 124 millions d'euros en 2019. Siège social : 16-20 rue Henri Expert - 33082 Bordeaux Cedex

Contacts presse

Quitterie de Galard - 06 82 31 70 80 - quitteriedegalard@gmail.com
Céline Hervé – 05 33 89 40 87 – cherve@mesolia.fr